Pêche sportive au Québec
Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 7

Période	Espèce	Limite de prise	Limite de longueur	Engin de pêche	Note
1er avril 2024 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite			
26 avril 2024 au 8 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truite Arc-En-Ciel	aucune limite			
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout			
26 avril 2024 au 31 mars 2025	Éperlan Arc-en-ciel	120			
	Marigane Noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	aucune limite			
17 mai 2024 au 31 mars 2025	Brochets	6 en tout			
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
1er juin 2024 au 31 août 2024	Saumon atlantique	1 petit pris et gardé ou 3 pris et remis à l'eau, selon le contingent pris en premier		Pêche à la ligne seulement	Permis de pêche au saumon obligatoire.Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Achigans	6 en tout			
26 décembre 2024 au 31 mars 2025	Poulamon atlantique	aucune limite		Pêche à la ligne seulement	

Plans d’eau – Exceptions réglementaires

Rivière Chaudière - a) La partie comprise entre une droite reliant les points 46°44' 30.325" N., 71°16' 39.533" O. et 46°44' 32.269" N., 71° 16'35.749" O. (côté en amont des pylônes du vieux pont Garneau) et le côté amont du barrage du Parc des chutes à Lévis (46°42'52,2" N., 71°16'56,8" O.)

1er avril 2024 au 31 mars 202	Bar Rayé	Pêche interdite			
15 juin 2024 au 31 août 2024	Saumon atlantique	même que la zone		Pêche à la ligne seulement	Permis de pêche au saumon obligatoire.Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2024 au 8 septembre 2024	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout			
	Ouananiche	3		Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone			
15 juin 2024 au 31 octobre 2024	Esturgeons	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.

15 juin 2024 au 19 décembre 2024	Maskinongé et Maskinongé Tigré	1 en tout		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
15 juin 2024 au 31 mars 2025	Éperlan Arc-en-ciel	120			
	Marigane Noire	30			
	Perchaude	50			
	Autres espèces	mêmes que la zone			

Rivière Chaudière - b) La partie comprise entre le côté amont du barrage du Parc des chutes à Lévis (46°42'52,2" N., 71°16'56,8" O.) et la limite sud-est de l'emprise de la route 112 à Vallée-Jonction (46°22'26.18" N., 70°55' 45.05" O.)

17 mai 2024 au 30 novembre 2024	Brochets	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Doré Jaune et Doré Noir	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
	Autres espèces	même que la zone			
15 juin 2024 au 30 novembre 2024	Achigans	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	mêmes que la zone		Pêche à la ligne seulement	Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.